

## **AVIS PUBLIC**

## **DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES**

AVIS PUBLIC est donné que, lors de la séance ordinaire qui aura lieu à l'hôtel de ville du 71, rue Charlotte, le lundi 17 juin 2024 à compter de 19 h, le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogations mineures relatives aux immeubles suivants :

#### 1. Propriété située au 331-337, boulevard Poliquin

Demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'un nouveau bâtiment principal commercial, soit :

Réduire la proportion de matériaux de revêtement extérieur de classe 1 exigée sur les murs latéraux du bâtiment principal commercial projeté à 40 % au lieu de 50 % comme l'exige le règlement de zonage en vigueur.



# 2. <u>Propriété située au 13, rue Taillon</u>

Demande de dérogations mineures afin de régulariser l'implantation des constructions existantes, soit :

Réduire la marge avant du bâtiment principal existant à 5,88 m au lieu de 6 m comme l'exige le règlement de zonage en vigueur.

Réduire la distance entre la remise détachée existante et la ligne latérale droite à 0,41 m au lieu de 0,6 m comme l'exige le règlement de zonage en vigueur.

Réduire la distance entre la remise détachée existante et la ligne arrière à 0,28 m au lieu de 0,6 m comme l'exige le règlement de zonage en vigueur.



## 3. Propriété située au 57, rue George / 64, rue du Prince

Demande de dérogations mineures afin de régulariser l'emplacement des bacs pour les déchets ou les matières récupérables, soit :

Permettre le remisage de bacs pour les déchets ou les matières récupérables dans une cour latérale adjacente à une rue.

Réduire la hauteur d'un écran architectural entourant un bac pour les déchets ou les matières recyclable à 1,82 m ou lieu de 2 m comme l'exige le règlement de zonage en vigueur.



Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à ces demandes de dérogations mineures en se présentant à cette séance du conseil municipal.

FAIT À SOREL-TRACY, ce 31° jour de mai 2024.

Le greffier,

René Chevalier